

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2020

Date de la convocation : <b>19 février 2020</b> Date affichage : <b>19 février 2020</b>	Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mille vingt, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le dix-neuf février s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	<b>Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LEPPERT Anne, LINDAUER Martine, LOSTETTER Philippe</b> <u>Procurations :</u>
<u>Secrétaire de séance</u> : WAGNER Christelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : <b>LEPPERT Gérard</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Compte administratif service général et service eaux</b>	DCM 2020/004
-----------	---	--------------

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du Maire pour le budget général et le budget Service des eaux.

➤ Pour la Service Général

Recettes de fonctionnement :	141 057,33€	
Dépenses de fonctionnement :	118 564,17€	
Résultat :	<b>22 493,16€</b>	
Recettes d'investissement :	11 862,82€	
Dépenses d'investissement :	61 362,05€	
Résultat :	<b>-49 499,23€</b>	
RAR Recettes :	36 970,00€	
RAR Dépenses :	70 750,00€	<b>-33 780,00€</b>

➤ Pour le Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	19 136,92€	
Dépenses de fonctionnement :	23 020,07€	
Résultat :	<b>-3 883,15€</b>	
Recettes d'investissement :	8 100,00€	
Dépenses d'investissement :	542,00€	
Résultat :	<b>7 558,00€</b>	
RAR Recettes :	0,00€	
RAR Dépenses :	30 000,00€	<b>-30 000,00€</b>

Le Conseil Municipal, après avoir visualisé les présentations, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019. Le maire n'a pas participé au vote.

<b>2.</b>	<b>Compte de gestion du percepteur</b>	DCM 2020/005
-----------	--	--------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du percepteur :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>3.</b>	<b>Affectation des résultats 2019 pour le service général et le service eaux</b>	DCM 2020/006
-----------	--	--------------

a) Service général

Recettes de fonctionnement :	141 057,33€
Dépenses de fonctionnement :	118 564,17€
Résultat :	<b>22 493,16€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	348 154,69€
Excédent de fonctionnement total :	<b>370 647,85€</b>

Recettes d'investissement :	11 862,82€
Dépenses d'investissement :	61 362,05€
Résultat :	<b>-49 499,23€</b>
Excédent d'investissement reporté :	311 398,06€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>261 898,83€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-30 000,00€
Excédent d'investissement total :	<b>231 898,83€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

b) Service des Eaux

Recettes de fonctionnement :	19 136,92€
Dépenses de fonctionnement :	23 020,07€
Résultat :	<b>-3 883,15€</b>
Excédent de fonctionnement reporté :	19 891,45€

Excédent de fonctionnement total :	<b>16 008,30€</b>
Recettes d'investissement :	8 100,00€
Dépenses d'investissement :	542,00€
Résultat :	<b>7 558,00€</b>
Excédent d'investissement reporté :	32 344,27€
Excédent d'investissement à reporter :	<b>39 902,27€</b>
RAR Recettes - Dépenses :	-30 000,00€
Excédent d'investissement total :	<b>9 902,27€</b>

Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les deux sections d'investissement n'ont pas de besoin de financement, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget 2020 du Service général au compte R 002 la somme de **370 647,85€**
- Pour le budget 2020 Service des Eaux au compte R 002 la somme de **16 008,30€**

<b>4.</b>	<b>Demande de subvention de l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche</b>	DCM 2020/007
-----------	---	--------------

Le but de l'Association de l'Amicale des Agents territoriaux est de permettre au personnel des services techniques des communes de se retrouver et d'échanger des idées sur le plan professionnel dans un cadre purement amical. Les recettes de l'association sont constituées exclusivement par les cotisations des membres et des subventions des communes.

Dans ce cadre l'association demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2020. Vu la délibération DCM 2017/018, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 8 voix contre et 1 abstention de ne pas attribuer de subvention à l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche

<b>5.</b>	<b>Abonnement à une application mobile pour diffuser les messages d'alerte de la commune</b>	DCM 2020/008
-----------	--	--------------

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il existe des applications Smartphone/iPhone pour permettre d'informer les administrés lors de messages d'alerte ou tout autre message émis par la commune. Les administrés en possession d'un portable ou d'une tablette devront donc télécharger cette application. Dès que la commune émet un message, l'administré ayant téléchargé l'application aura une notification sur son portable ou sa tablette indiquant que la commune a émis un message.

Il existe actuellement une application gratuite se dénommant « MaCommuneConnectée » avec la possibilité donnée à l'administré de recevoir ou non une notification, selon l'importance donnée au message par l'émetteur.

Avant de mettre en ligne cette application, il y a possibilité de tester pendant 2 à 3 semaines l'application. M. le Maire demande des volontaires au Conseil municipal pour tester cette application.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à émettre des messages par le biais de l'application gratuite MaCommuneConnectée et d'administrer l'application pour la commune
- De tester l'application pendant 3 semaines
- De demander aux conseillers municipaux suivants :
  - BALVA Patrick
  - GASSER Jean-Marc
  - LAMBERT Jean-Marie
  - LANDRE Jean-Paul
  - LEPPERT Anne
  - LINDAUER Martine
  - LOSTETTER Philippe

de télécharger l'application « MaCommuneConnectée » sur leur portable et d'en informer le Maire si les messages arrivent en bonne et due forme

<b>6.</b>	<b>Divers</b>	
-----------	---------------	--

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Le 19 décembre dernier, les élus communautaires ont approuvé les 2 PLUi du Pays de Bitche. Le PLUi Ouest qui couvre le secteur de Rohrbach-Lès-Bitche et le PLUi Est pour le Pays de Bitche.

Les PLUi Est et Ouest sont désormais les documents auxquels on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme au Pays de Bitche. Ils remplacent les documents d'urbanisme communaux.

Ce sont les mairies qui enregistrent les demandes d'autorisations d'urbanisme et répondent à vos questions sur les règles applicables dans leur commune. Les formulaires de demandes d'autorisation sont téléchargeables sur le site du service-public.fr ou sur le site [www.cc-paysdebitche.fr](http://www.cc-paysdebitche.fr) rubrique autorisations d'urbanisme.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22H30.*